

BULLETIN D'INSCRIPTION - FORMATION SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Entreprise.....Effectif CE / CSE / DUP / DUP élargie *
 Adresse..... CP Ville
 CCN.....N°IDCC.....
 Date de vos prochaines élections.....Téléphone..... Email.....

TARIF : 390€ par personne - 365€ par personne pour 3 inscrits et plus

Liste des participants		
Nom et prénom	N° de portable	Délégué <input type="checkbox"/> OUI
Mandat :..... Email :		syndical <input type="checkbox"/> NON
Nom et prénom	N° de portable	Délégué <input type="checkbox"/> OUI
Mandat :..... Email :		syndical <input type="checkbox"/> NON
Nom et prénom	N° de portable	Délégué <input type="checkbox"/> OUI
Mandat :..... Email :		syndical <input type="checkbox"/> NON
Nom et prénom	N° de portable	Délégué <input type="checkbox"/> OUI
Mandat :..... Email :		syndical <input type="checkbox"/> NON
Nom et prénom	N° de portable	Délégué <input type="checkbox"/> OUI
Mandat :..... Email :		syndical <input type="checkbox"/> NON
Nom et prénom	N° de portable	Délégué <input type="checkbox"/> OUI
Mandat :..... Email :		syndical <input type="checkbox"/> NON
Nom et prénom	N° de portable	Délégué <input type="checkbox"/> OUI
Mandat :..... Email :		syndical <input type="checkbox"/> NON
Nom et prénom	N° de portable	Délégué <input type="checkbox"/> OUI
Mandat :..... Email :		syndical <input type="checkbox"/> NON
Support choisi pour le contenu de la formation :		
- 1 Clé USB par CE (gratuit) / 10€ de supplément pour toute clé supplémentaire		10€ x.....=.....€
- Support papier : supplément de 30€ /support et par journée de formation		30€ x=€
TOTAL	 € TTC

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS

L'inscription à une formation implique l'acceptation complète sans réserve des présentes conditions générales. **Article Un** Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque à l'ordre de CELIADE SAS. Sauf, convention particulière avec votre employeur, le montant de cette formation est à imputer sur votre budget de fonctionnement. Dans le cas d'un financement par l'employeur, il doit être cosignataire du devis et du présent bulletin. Une pénalité de retard de 9% l'an sera appliquée prorata temporis en cas de retard de paiement. **Article Deux** En cas de paiement effectué par un organisme désigné par le client, il appartient au bénéficiaire de procéder à la demande de prise en charge et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Le client reste en tout état de cause responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire. En cas d'une prise en charge financière partielle par l'organisme payeur, le client sera facturé du reliquat. **Article Trois** Dans le cas où le nombre de participants à une formation est jugé pédagogiquement insuffisant, CELIADE se réserve le droit de reporter cette formation au moins 30 jours avant le début de la formation. Dans le cas des formations en mode Inter, aucun report, ni remboursement ne sera possible. Toute demande de report sera traitée comme une annulation. A titre individuel, en cas d'empêchement majeur dûment justifié, la personne concernée pourra se faire remplacer par un collègue. **Article Sept** JURI-CE en sa qualité d'organisme de formation CHSCT et d'expert juridique auprès de l'IRP est tenu au respect du secret professionnel concernant toutes les informations qui seraient portées à sa connaissance ou nécessaires à l'exercice de ses missions de formation, de conseil. JURI-CE s'engage en particulier à ne pas communiquer les informations recueillies en amont de la formation, à ne pas divulguer ces informations à l'extérieur de l'entreprise et plus généralement à ne divulguer aucune information pouvant nuire aux intérêts et à l'image de l'entreprise. **Article Huit** Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux de Rennes.

Fait à Le Nom, Prénom et mandat du signataire.....
 (signature de l'élu précédé de la mention «Bon pour accord»)